



APPEL A COTISATION FEDERALE

SAISON 2022 – 2023

Comité départemental des Yvelines de Karaté et Disciplines Associées

Numéro d'affiliation du club: 0780_____

Nom du club : _____

Conformément à l'Assemblée Générale de notre Comité Départemental qui s'est tenue le 07/11/2021, votre Association est redevable au titre de la Cotisation Fédérale 2022 – 2023, de la somme de :

150 EUROS

Chèque à l'ordre de : Ligue Régionale IDF de Karate et DA, à retourner à :

Ligue Régionale IDF de Karate et DA, 12 rue Danton – 92 120 MONTRouGE

Agrafer le chèque sur cette zone

Une attestation de paiement vous sera adressée avec l'autocollant « Club Officiel affilié 2022 – 2023 »